

ArtViatic : l'art haut de gamme se vend (aussi) sur Internet

Laura Heurteloup • 24 octobre 2012

✓ J'aime 10

Tweeter 7

g +1

Suivre @exponaute

A l'heure du web 2.0, la culture, et plus particulièrement l'art, se mettent au diapason. Depuis quelques mois, les plateformes fleurissent aux quatre coins de la toile ([Centre Pompidou virtuel](#), [MetPublications du Metropolitan Museum of Art...](#)). Il s'en fallait de peu pour que le secteur marchand rejoigne la tendance. Avec [ArtViatic](#), voilà qui est fait !

ARTVIATIC FR / EN

SE CONNECTER

ARTVIATIC ACHETER & VENDRE NOS OFFRES NOS SERVICES

**UNE ÉVOLUTION NÉCESSAIRE
DU MARCHÉ DE L'ART**

- Le marché de l'art 2.0
- Global, Adapté, Sécurisé
- En savoir plus

S'INSCRIRE

QUESTIONS
CONTACT

ARTVIATIC CHANGE LES RÈGLES

- Accédez au catalogue ArtViatic 24h/24, 365 jours par an, où que vous soyez
- Suivez vos transactions en direct.

« Négociateur en direct sans intermédiaire ». Tel est le slogan de la toute nouvelle plateforme de vente en ligne lancée aujourd'hui, mercredi 24 octobre. Confidentielle et sécurisée, ArtViatic permet aux collectionneurs, institutions, galeristes et marchands, mandataires et artistes, de se retrouver moyennant un abonnement de 3500 euros par an ([ArtViatic Premium](#)) et/ou 500 euros par soumission, pour acheter et/ou vendre des œuvres d'art (peintures, sculptures et œuvres sur papier).

Antoine Van de Beuque, marchand d'art impressionniste, moderne et contemporain, président et fondateur d'ArtViatic, explique les motivations de cette première pour le marché de l'art : « Quand j'ai commencé, le téléphone portable naissait à peine ; on travaillait encore avec un fax et un télex. Pour connaître le marché, il fallait assister aux ventes publiques, se procurer les catalogues, noter les prix et tout mémoriser. Aujourd'hui, Internet fournit une somme gigantesque d'informations ». Cependant le fondateur, conscient des multiples possibilités offertes par le web, a tout de même souhaité réglementer et encadrer l'accès à sa plateforme. Seules les œuvres d'art d'exception, d'une valeur de plus de 150 000 euros, peuvent être enregistrées dans leur catalogue – deux départements ont été créés : œuvres impressionnistes et modernes, art de l'après-guerre et contemporain.

Pour ce faire, plusieurs informations sont à fournir auprès de l'équipe d'experts qui référence et alimente le catalogue : une sélection de photos, une description détaillée, les informations relatives aux certificats, un constat d'état et bien entendu le prix de vente. Après analyse et vérification auprès d'autorités compétentes, qui luttent contre le trafic d'art, telles que [The Art Loss Register](#) ou encore [Interpol](#), l'œuvre en question est mise en ligne pour une durée de quatre mois. Par la suite, les échanges entre acquéreurs et vendeurs sont libres et strictement confidentiels. Et pour les plus adeptes d'entre eux, des services sur mesure sont proposés pour organiser des « [private viewings](#) » (présentations privées) des œuvres.

ArtViatic a su s'entourer de partenaires de choix ([Masterpiece](#), [Helutrans](#), [MartinSpeed](#) ...) qui mettent à disposition dans le monde entier (Monaco, Paris, Londres, New York, Genève, Singapour, Shanghai...) des espaces confidentiels pour faciliter les échanges.

Pour Antoine Von de Beuque, « l'avenir du marché de l'art est là, pour les ventes publiques aussi bien que privées. Si nous voulons rester dans la course, nous autres marchands devons impérativement prendre en compte cette réalité. Et savoir évoluer avec notre temps ».
